



ADOPTÉ

Deuxième rapport du Comité du programme

Recommandations

1. Le Comité central prend acte du rapport sur les activités de programme (GEN 04) pour la période écoulée depuis le dernier Comité central, en notant les remarques faites par les membres. Le Comité central demande que les futurs rapports sur les activités de programme incluent les noms des membres du personnel pour chaque programme ainsi que des données chiffrées sur les moyens financiers engagés. Il demande également qu'à l'avenir les défis lancés aux activités de programme soient énoncés plus clairement.
Approuvé.
2. Le Comité central prend acte avec reconnaissance des rapports des organes consultatifs (GEN/PRO 02).
Approuvé.
3. Le Comité central charge le groupe restreint du Comité du programme d'élaborer, en collaboration avec les cadres supérieurs, une façon plus efficace et performante d'aborder le travail du Comité du programme, avec par exemple:
 - une méthodologie réaliste;
 - une façon de transmettre l'information comportant une *analyse critique* des différentes propositions et des suggestions claires pour la discussion;
 - la production de documents tels que rapports et plans de programme donnant des informations sur les réalisations, les objectifs, les activités, la dotation en personnel, les moyens financiers et les sources de financement de chaque projet et programme;
 - une méthode pour que les rapports émanant des organes consultatifs soient examinés par l'équipe de direction avant les réunions du Comité du programme, afin d'évaluer les implications de leurs recommandations sur le plan du programme et sur celui des finances;
 - un travail commun des groupes restreints du Comité du programme et du Comité des finances pour distinguer avec le personnel les priorités à suivre dans la préparation du projet de budget et de la liste des activités 2009-2010, en comptant qu'une procédure radicalement différente sera mise en place à temps pour le prochain Comité central.*Approuvé.*
4. Le Comité central charge le Comité exécutif de considérer la possibilité de revenir à des réunions annuelles du Comité central et, dans le cas où cela ne serait pas possible,

d'élaborer un cycle de rapports pour les programmes, les comités et les commissions qui soit bien adapté à un schéma sur 18 mois.

Approuvé.

5. Le Comité central prie le secrétaire général de chercher les moyens d'assurer un poste et demi à P105, éventuellement en confiant cette responsabilité au personnel d'autres programmes avec un accent particulier sur la jeunesse, et de rechercher le financement d'au moins cinq stagiaires pour 2009 et 2010.

Approuvé.

6. Le Comité central prie le secrétaire général de préparer un rapport sur la question de savoir dans quelle mesure les activités de chaque programme concernent la jeunesse, ce qui fournira un tableau d'ensemble de la part des ressources consacrées à cette question prioritaire.

Approuvé.

7. Le Comité central prend acte des plans de programme pour l'année 2009 (GEN/PRO 04), en notant les commentaires formulés par le Comité du programme dans son rapport.

Approuvé.

8. Le Comité central invite les directeurs de programme à réfléchir sérieusement aux diverses suggestions concernant les projets dans leur secteur de compétence et à réagir en écrivant au groupe restreint du Comité du programme d'ici au 30 mars.

Approuvé.

Rapport descriptif

1. Introduction

- 1.1 Ses membres étant désormais au complet, le Comité s'est réuni le vendredi 15 et le samedi 16 février. Dans son premier rapport, il avait établi la liste des rapports et des documents reçus et étudiés, et il avait exprimé sa gratitude pour l'énorme travail et les résultats obtenus par les activités de programme [recommandations 1 et 2]. Il avait également distingué quelques questions délicates qu'il fallait maintenant aborder.
- 1.2 La deuxième réunion a d'abord été l'occasion de faire des commentaires sur le rapport du Comité d'examen des directives à propos de l'allocation du président et du rapport du secrétaire général, puis d'examiner plus attentivement les plans de programme dans le cadre à la fois des priorités du COE et des budgets cadres, présentés par des membres du Comité des finances assistant à la séance. Les budgets ont fourni le contexte du document sur les priorités (GEN/PRO 03) préparé par le personnel, suggérant un certain nombre de réductions dans les budgets des programmes pour rester dans les limites des possibilités financières.
- 1.3 Ainsi qu'il y a déjà été fait allusion dans le premier rapport, le Comité souhaite souligner le malaise considérable qu'il ressent à propos de la tâche et des procédures dont il est chargé. Il comprend et respecte le désir du personnel de lui laisser une grande liberté, mais il lui semble que cela entraîne un manque de clarté dans les questions essentielles qu'il doit aborder, ainsi que dans les conséquences de ses décisions. L'analyse des données qui lui sont transmises dépasse les capacités du Comité dans son fonctionnement actuel. C'est pourquoi il demande à son groupe restreint de travailler avec le personnel et le Comité des finances pour mettre au point une nouvelle méthode permettant de faire une grande partie du travail analytique et de définir les principales décisions avant l'arrivée, et il espère voir la

mise en place d'une procédure radicalement différente d'ici au prochain Comité central [recommandation 3].

- 1.4 Les membres du Comité ont également ressenti un manque de cohérence dans la relation entre le Comité du programme et les organes consultatifs. Etant donné qu'ils n'ont pas beaucoup de membres communs, ils ont tendance à travailler de façon relativement isolée, chacun apportant ses commentaires et produisant des recommandations sur le programme à divers moments du cycle de 18 mois. Bien que, formellement, la relation puisse apparaître claire – le Comité du programme présente des recommandations au Comité central, les organes consultatifs formulent des avis à l'intention du Comité du programme –, cela ne correspond pas très bien au travail de gestion des programmes. On aimerait que les conversations à propos d'une amélioration du processus prennent également en compte l'apport des commissions. Le cycle de 18 mois complique le problème dans la mesure où il ne s'adapte pas bien au schéma annuel des activités de programme. Une solution pourrait consister en une façon différente de présenter les rapports, ou encore – et le Comité estime que cela vaut la peine d'être sérieusement examiné – en un retour à des réunions annuelles du Comité central [recommandation 4].

2. Priorités

- 2.1 Le Comité exprime sa reconnaissance pour le document GEN/PRO 03, rapport de situation établi par le personnel sur un cadre de définition des priorités. En étudiant les propositions contenues dans le document, il a relevé un certain nombre de points sur lesquels il ne pense pas que les réductions budgétaires reflètent les priorités fixées par le Comité central.
- 2.1.1 Il est très significatif de constater que la priorité "jeunesse", mise en évidence par l'Assemblée et confirmée par le Comité central de 2006, n'est pas bien traduite par une proposition tendant à réduire de CHF 194 000 le budget du projet "Les jeunes dans le mouvement œcuménique" (P105). La question n'est pas simple, car cette réduction reflète dans une large mesure le fait que des financements extérieurs destinés à un travail spécifique vont prendre fin. Néanmoins, les budgets indiquent forcément des priorités, aussi est-il important d'augmenter les sommes de ces budgets réduits.
- 2.1.2 Dans le cadre des informations reçues, le Comité est particulièrement préoccupé par la façon dont les réductions touchent les jeunes, les femmes et d'autres groupes marginalisés. Si des fonds supplémentaires venaient à être disponibles, il faudrait tenir compte de cette priorité.
- 2.1.3 La formation œcuménique a également été reconnue comme une priorité du COE. Le Comité a été préoccupé par une proposition réduisant de CHF150 000 le budget des bourses. Il admet qu'il y aurait sans doute des façons plus efficaces de gérer les bourses (cf. ci-dessous 3.5.4.3), mais il souligne que la réduction envisagée concernerait les sommes allouées aux bourses de théologie, étant donné que celles qui touchent au développement proviennent de donateurs extérieurs; or ce sont les bourses théologiques qui contribuent le plus à la formation des futurs responsables œcuméniques.
- 2.2 Le Comité a eu du mal à discerner les points sur lesquels il faudrait procéder à des réductions dans le cas où il serait nécessaire de réviser ces propositions. En ce qui concerne les jeunes, le Comité formule deux suggestions concrètes [recommandation 5] :
- 2.2.1 Rechercher des moyens d'assurer un poste et demi à P105, éventuellement en confiant cette responsabilité au personnel d'autres programmes avec un accent particulier sur la jeunesse.

- 2.2.2 Chercher le financement pour au moins 5 stagiaires pour 2009 et 2010.
- 2.2.3 Le Comité souhaite également voir accorder une priorité aux jeunes dans chaque programme et non pas uniquement dans un projet spécifiquement consacré à ceux-ci. Là où le travail avec les jeunes est effectué dans tous les programmes, il serait utile de le signaler, c'est pourquoi le Comité a demandé qu'un rapport indique l'ensemble des dépenses consacrées à la jeunesse [recommandation 6]. Le Comité sera alors en mesure de voir où il est possible d'insister davantage sur les programmes de jeunesse. Il importe également que les programmes consacrés aux jeunes ne dépendent pas trop de financements extérieurs, mais qu'ils bénéficient d'une allocation adéquate de la part du budget principal du COE.
- 2.2.4 Dans d'autres domaines de travail, bien qu'il soit d'une certaine façon submergé par les données, le Comité n'a pas estimé avoir exactement l'information requise pour voir où procéder aux réductions les moins douloureuses. Il est donc nécessaire de travailler davantage et le Comité demande à son groupe restreint de poursuivre cette tâche au cours des mois qui viennent.

3. Plans de programme spécifiques

3.1 Programme 1 : Le COE et le mouvement œcuménique au 21^e siècle

- 3.1.1 Le Comité soutient la poursuite de toutes les activités de ce programme, notant que la communication entre le COE et les responsables des questions œcuméniques revêt une importance extrême.
- 3.1.2 Remarques sur les projets spécifiques :
- 3.1.2.1 P101. Interprétation de la vision œcuménique du COE. Le projet P101.2 est l'un de ceux où la communication avec les responsables des questions œcuméniques doit être renforcée.
- 3.1.2.2 P102. Les activités de la *Plateforme mondiale de théologie et d'analyse* doivent s'intégrer à d'autres programmes dans l'ensemble du COE. Nombreux sont ceux qui ont entendu dire et qui pensent qu'il existe dans les activités du COE le besoin d'un ancrage théologique et spirituel plus profond.
- 3.1.2.3 P103. Le titre de ce programme devrait être modifié ; au lieu de "Cultiver les relations avec les Eglises membres", on devrait le formuler: "Cultiver les relations avec les Eglises membres et entre elles". Il faut mettre l'accent sur "entre elles". Dans le projet 103.3, il faut améliorer la communication entre le COE, les responsables des questions œcuméniques régionaux et les Eglises locales à propos des visites de "Lettres vivantes"(voir aussi 104.1). Au niveau local, le projet "Lettres vivantes" constitue une occasion importante de mobiliser les membres de l'Eglise locale qui, autrement, ne savent rien des activités du COE et ne se sentent pas partie prenante de ces travaux. Il ne faudrait pas manquer cette occasion.
- 3.1.2.4 P104. *Partenariat avec les organisations œcuméniques*. Projet 104.3: le Comité recommande que les plans de programme mentionnent spécifiquement dans le texte écrit le Groupe mixte consultatif des Eglises pentecôtistes et du Conseil œcuménique des Eglises.
- 3.1.2.5 P105. *Les jeunes dans le mouvement œcuménique: défis et espoirs*. On a déjà mentionné les préoccupations du Comité concernant le maintien du financement de ce programme. Il importe que nous fassions coïncider nos actes et nos discours au sujet de notre mission. Le Comité reconnaît l'importance et la spécificité des contributions apportées par les programmes de stages et des stewards.

- 3.1.2.6 P106. *Les femmes dans l'Eglise et la société: défis et espoirs*. Il faut mettre l'accent sur le lien entre ce programme et la Décennie "vaincre la violence".

3.2 Programme 2 : Unité, mission, évangélisation et spiritualité

- 3.2.1 Le Comité soutient la continuation de toutes les activités de ce programme.
- 3.2.2 Remarques sur des projets particuliers:
- 3.2.2.1 P201.5 *Commission de foi et constitution*. Il s'agit là d'une très haute priorité en ce qui concerne la dotation en personnel et le financement, domaines qui devraient passer avant d'autres programmes si des restrictions sont nécessaires. Ce qui concerne la principale réalisation 1 doit être reformulé, pour une meilleure présentation du travail de Foi et constitution.
- 3.2.2.2 P202.1 a également un haut degré de priorité en ce qui concerne la dotation en personnel et le financement. Il pourrait être utile d'étudier la possibilité d'un accord sur les licences de droits d'auteur semblable à CCLI (Christian Copyright Licensing International) ou à "Licen Sing", qui permettrait aux Eglises membres, en vertu du paiement de leur cotisation, d'accéder à la documentation. Le Comité soutient également la recommandation du patriarche œcuménique et du Troisième Rassemblement œcuménique européen demandant que les Eglises consacrent chaque année une période particulière à la création et à la manière d'en prendre soin et d'en être les intendants; il recommande pour cela la période autour du dimanche le plus proche du 1^{er} septembre.
- 3.2.2.3 P202.3 *Semaine de prière pour l'unité des chrétiens*. Le Comité souhaite transmettre aux responsables de la rédaction des textes destinés à cette Semaine la demande d'y faire participer des jeunes.
- 3.2.2.4 Le Comité souligne l'importance de réserver des fonds pour le financement d'une réunion de la Commission de mission et d'évangélisation préalable à l'Assemblée qui devrait se tenir en 2012, et demande au groupe de planification de l'Assemblée de prévoir assez de temps à l'ordre du jour de l'Assemblée de 2013 pour l'examen des conclusions de cette réunion.
- 3.2.2.5 Le Comité demande au personnel de ce programme de rassembler des études scientifiques sur le thème de la conversion et de l'évangélisation dans le cadre des travaux des consultants.
- 3.2.2.6 Comme on l'a vu, le Comité considère P204 *Personnes en lutte contre la discrimination* comme hautement prioritaire en matière de soutien financier.

3.3 Programme 3 : Témoignage public: face au pouvoir, affirmer la paix

- 3.3.1 Le Comité soutient la continuation de toutes les activités de ce programme.
- 3.3.2 Le Comité a demandé au Comité exécutif de reconsidérer le titre du programme, mais il n'a pas été en mesure de proposer une solution de rechange appropriée. On a demandé au groupe restreint de poursuivre la réflexion à ce sujet, les membres étant invités à soumettre des suggestions qu'il examinera.
- 3.3.3 Remarques sur des projets particuliers :
- 3.3.3.1 On appuie la demande figurant dans le rapport d'Echos pour une participation des jeunes aux équipes de "Lettres vivantes".

- 3.3.3.2 On demande que soient fixés des critères de sélection pour les membres des “Lettres vivantes”.
- 3.3.3.3 On veillera à informer les membres du Comité central présents dans une région lorsqu’une équipe de “Lettres vivantes” vient visiter celle-ci, pour qu’ils puissent participer à l’événement.
- 3.3.3.4 Le Comité soutient la proposition demandant que la proportion des jeunes participants au Rassemblement œcuménique international pour la paix soit de 20%.

3.4 Programme 4 : Justice, diaconie et responsabilité pour la création

- 3.4.1 Le Comité soutient la continuation de toutes les activités de ce programme.
- 3.4.2 Le Comité est préoccupé par la situation du personnel pour la région du Pacifique. Conscient qu’il n’est pas possible de nommer des personnes supplémentaires pour cultiver les contacts avec cette région, le Comité propose qu’on prenne des dispositions pour qu’un membre du personnel à Genève assume la responsabilité particulière de ces contacts. Cette personne ne doit pas nécessairement être en poste dans le programme 4, mais peut travailler dans n’importe quel programme, pourvu qu’elle soit originaire de la région du Pacifique.
- 3.4.3 Le Comité encourage le COE à poursuivre son engagement dans l’Alliance ACT, en accordant une attention particulière aux éléments suivants:
- la participation des Eglises au développement et aux activités d’ACT;
 - l’encouragement du développement des capacités dans les Eglises locales;
 - l’affirmation de l’engagement chrétien et œcuménique tel qu’il figure dans le document fondateur d’ACT.

3.5 Programme 5 : Education et formation œcuménique

- 3.5.1 Le Comité soutient la continuation de toutes les activités de ce programme.
- 3.5.2 Le Comité salue les progrès importants sur la voie de la réalisation du souhait du Comité de 2006 de voir une réelle intégration des projets de ce programme, en particulier de ceux qui relevaient auparavant de la Commission d’éducation et de formation œcuménique ou du Comité de direction de Bossey.
- 3.5.3 Notant qu’il importe de cultiver la compréhension mutuelle et la communion fraternelle entre chrétiens du Nord et du Sud, le Comité encourage l’élaboration de stratégies permettant une bonne participation de représentants des deux hémisphères aux activités de programme. Il importe en particulier de trouver les moyens d’accroître le nombre des étudiants de l’hémisphère nord participant aux cours et aux manifestations de Bossey.
- 3.5.4 Remarques sur des projets particuliers :
- 3.5.4.1 P502 *Formation œcuménique des laïcs et initiation à la foi*. Conscient que l’équilibre de ce programme laisse à désirer en raison de la vacance d’un poste, le Comité demande instamment que ce poste soit repourvu dès que possible.

- 3.5.4.2 P503 *Formation théologique œcuménique*. On encouragera la mise en place d'un nombre croissant de programmes de coopération entre instituts ou facultés et écoles de théologie du monde entier, et on encouragera aussi les Eglises à demander aux séminaires qui forment leurs étudiants d'intégrer des études œcuméniques dans leurs programmes.
- 3.5.4.3 P503 et P504 *Bourses*. Le Comité souhaite qu'on étudie la manière dont les fonds pour les bourses destinées à P503 et P504 peuvent être administrés de façon plus efficace.

3.6 Programme 6 : Coopération et dialogue interreligieux

- 3.6.1 Le Comité soutient la continuation de toutes les activités dans ce domaine prioritaire, tout en remarquant que les ressources en personnel sont comparativement restreintes.
- 3.6.2 Le Comité note que ce programme fait des incursions novatrices dans d'autres programmes, notamment la Décennie "vaincre la violence", et Unité, mission, évangélisation et spiritualité.
- 3.6.3 Il faudrait accorder dans le programme une importance égale aux grandes religions; toutefois, il faut immédiatement se préoccuper de l'hindouisme et du bouddhisme.
- 3.6.4 Remarques sur des projets particuliers :
- 3.6.4.1 P603. Les fonctions de ce programme doivent être élargies. Lorsqu'on disposera de fonds plus importants, ce besoin doit avoir une priorité maximum.
- 3.6.4.2 P602 *L'identité chrétienne dans un contexte plurireligieux*. Les questions relatives à cette identité de l'Eglise et du christianisme sont essentielles pour le dialogue avec les croyants d'autres religions. Il serait utile de renforcer les liens entre ce projet et ceux du programme 2, ainsi que l'indique le premier rapport du Comité du programme.
- 3.6.4.3 P603 *Accompagner les Eglises dans des situations de conflit*. Il faut travailler sur les fondamentalismes, ceux des chrétiens et d'autres religions, sur le sionisme chrétien et la pensée apocalyptique en conjonction avec la Décennie "vaincre la violence". C'est un domaine où d'autres sources de financement sont essentielles; il vaut donc la peine de noter que :
- c'est un type de projet pour lequel il est plus facile de trouver des financements extérieurs;
 - les personnes chargées de la mobilisation de fonds devraient coopérer étroitement avec le personnel du programme pour la rédaction des demandes de financement.